



Règlement prévoyant la tarification 2024 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Direction du loisir et de la vie communautaire

RÈGLEMENT NUMÉRO 901

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Terrebonne, tenue à l'endroit ordinaire de la séance du conseil municipal le 13 novembre 2023, à laquelle sont présents :

Mathieu Traversy	Benoit Ladouceur
Vicky Mokas	Robert Morin
Raymond Berthiaume	Daniel Aucoin
Nathalie Lepage	André Fontaine
Anna Guarnieri	Robert Auger
Claudia Abaunza	Michel Corbeil
Marie-Eve Couturier	Sonia Leblanc
Carl Miguel Maldonado	Marc-André Michaud

sous la présidence du conseiller Robert Morin.

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Terrebonne d'adopter un règlement afin de réunir l'ensemble des tarifs demandés par celle-ci, pour l'année 2024, dans les différentes sphères d'activités de la Direction du loisir et de la vie communautaire;

ATTENDU les articles 244.2 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE la recommandation CE-2023-935-REC du comité exécutif en date du 1^{er} novembre 2023;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2023 par le conseiller Michel Corbeil, qui a également déposé le projet de règlement à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent règlement et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Organismes reconnus : Organismes reconnus en vertu de la *Politique d'admissibilité des organismes* issue du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative* adoptée par la résolution 625-11-2020 du conseil municipal le 30 novembre 2020.

ARTICLE 2

2.1 Le conseil municipal décrète les droits à payer suivants pour l'année 2024 :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| a) pour les activités aquatiques | Voir l'Annexe « F » |
| b) pour les activités culturelles | Voir l'Annexe « G » |
| c) pour les activités sportives | Voir l'Annexe « H » |
| d) pour les bibliothèques publiques | Voir l'Annexe « I » |
| e) pour la location des plateaux | Voir l'Annexe « K » |
| f) pour les évènements spéciaux | Voir l'Annexe « L » |
| g) pour les frais administratifs | Voir l'Annexe « M » |

2.2 Pour les activités et loisirs, à l'exception des activités aquatiques libres, le tarif pour les personnes âgées de 65 ans et plus est de 50 % du coût régulier tarifé à un adulte, sauf pour les personnes de 65 ans et plus bénéficiant du supplément de revenu garanti pour lesquelles les activités sont gratuites.

ARTICLE 3 **DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

3.1 Les tarifs mentionnés au présent règlement sont avant taxes et les taxes doivent être ajoutées lorsqu'applicables.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

4.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Greffier

Avis de motion et dépôt du projet:	3 novembre 2023 extra (471-11-2023)
Adoption du règlement :	13 novembre 2023 (512-11-2023)
Date d'entrée en vigueur :	17 novembre 2023



ANNEXE F - ACTIVITÉS AQUATIQUES

ACTIVITÉS AQUATIQUES - Tarif horaire	Résidents de Terrebonne	Résidents de l'extérieur
JEUNES		
25 minutes	11,22 \$	16,94 \$
40 minutes	7,65 \$	11,55 \$
55 minutes	5,98 \$	9,03 \$
70 minutes	7,57 \$	11,43 \$
ADULTES	6,57 \$	9,91 \$
COURS PRIVÉS		
1 personne (tarif à l'heure par personne)	30,64 \$	46,25 \$
2 personnes (tarif à l'heure par personne)	24,49 \$	36,98 \$
3 personnes et plus (tarif à l'heure par personne)	19,91 \$	30,06 \$
SPÉCIALISÉS		
Etoile de bronze et Jeunes sauveteurs	5,98 \$	5,98 \$
Médaille de bronze, Croix de bronze, Premiers soins général et Moniteur conjoint	3,65 \$	3,65 \$
Sauveteur national et Moniteur en sauvetage	2,65 \$	2,65 \$
COÛTS D'ADMISSION AU BAIN LIBRE - Coût unitaire		
0-2 ans	Gratuit	Gratuit
3-5 ans	2,26 \$	6,31 \$
6-17 ans et tarif de groupe (accompagnement gratuit)	2,26 \$	6,31 \$
18-24 ans Étudiants	2,26 \$	8,70 \$
18-64 ans	3,62 \$	8,70 \$
65 ans et +	Gratuit	8,70 \$
Personnel aquatique en formation	Gratuit	Gratuit
Pompiers affectés au sauvetage aquatique	Gratuit	Gratuit
ACHAT DE PASSAGES (À compter du 1er juin 2024)		
0-2 ans	Gratuit	Gratuit
5 passages (enfants 3-17 ans)	6,09 \$	21,74 \$
5 passages (adultes)	10,00 \$	26,09 \$
Abonnement 1 an	54,36 \$	s/o
Famille (2 adultes+2 enfants)	32,18 \$	95,67 \$
CARTE AQUAVANTAGE (Jusqu'au 31 mai 2024)		
15 entrées	28,50 \$	43,02 \$
30 entrées	47,49 \$	71,69 \$
VENTE D'ARTICLES		
Casque de bain	4,57 \$	
Couche	2,83 \$	
Brevets, manuels et masque de poche	Selon le coût réel de la dépense	

ANNEXE G - ACTIVITÉS CULTURELLES

ACTIVITÉS CULTURELLES - Tarif horaire	Résidents de Terrebonne	Résidents de l'extérieur
JEUNES		
Activités régulières	3,88 \$	5,86 \$
ADULTES		
Activités régulières	4,31 \$	6,50 \$
Danse	5,08 \$	7,67 \$
ATELIERS	Selon le coût réel de la dépense	

ANNEXE H - ACTIVITÉS SPORTIVES

ACTIVITÉS SPORTIVES - Tarif horaire	Résidents de Terrebonne	Résidents de l'extérieur
FAMILIALES		
Activités dont les deux participants doivent s'inscrire et payer	3,88 \$	5,86 \$
Activités dont seul l'enfant doit s'inscrire et payer	5,08 \$	7,67 \$
JEUNES		
Activités régulières	3,88 \$	5,86 \$
ADULTES		
Activités régulières	5,08 \$	7,67 \$
Volleyball	3,64 \$	5,49 \$
RÉSERVATION DE TERRAINS (Badminton et pickleball)	7,20 \$	10,87 \$

ANNEXE I - BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ACTIVITÉS	Résidents de Terrebonne	Résidents de l'extérieur
Ateliers littéraires (tarification à l'heure)	4,31 \$	6,50 \$
Activités d'animation pour les personnes non abonnées (par participant)	4,52 \$	
DROITS ET FRAIS NON TAXABLES		
Abonnement annuel	Gratuit	187,77 \$
Frais de réservation non réclamée - Par jour et par document, maximum 3 jours. ¹	1,04 \$	
Frais de remplacement de la carte d'abonné (Carte Accès Terrebonne).	4,16 \$	
Frais d'administration ¹	5,20 \$	
Remplacement d'un document perdu ou non retourné¹⁻³		
Livre, périodique et audio-visuel (coût du document plus coût de la reliure ou du boîtier).	Coût variable	
Oeuvre d'art	312,00 \$	
Matériel d'accompagnement - Document jeunes (par document, si perdu ou endommagé).	5,20 \$	
Matériel d'accompagnement - Document adultes (par document, si perdu ou endommagé).	10,40 \$	
Matériel informatique (coût du matériel)	Coût variable	
Réparation d'un document endommagé¹⁻³		
Livre, périodique, audio-visuel et œuvre d'art. (Frais de réparation plus coût de la reliure ou du boîtier. Si le document est non-réparable, les coûts de remplacement d'un document perdu s'appliquent).	Variable	
Boîtier et livrets	2,08 \$	
Vente de documents		
	De 0,25 \$ à 5,00 \$	
FRAIS TAXABLES		
Photocopies et impressions - noir	0,13 \$	
Photocopies et impressions - couleur	0,22 \$	
Sacs réutilisables	1,74 \$	

1. Dans tous les cas de remplacement ou de réparation de document perdu et / ou endommagé et / ou non-retourné ci-haut mentionnés, les frais d'administration sont applicables.

2. À l'exception des abonnements pour les écoles.

3. À l'exception des abonnements pour les organismes admis.

ANNEXE K - PLATEAUX

Tarification à l'heure

A - PISCINE		OBNL/ÉCOLE		INDIVIDUS		ENTREPRISE BUT LUCRATIF		
		Terrebonne ⁽¹⁾	Extérieur ⁽²⁾	Terrebonne	Extérieur	Terrebonne	Extérieur	
		2024	2024	2024	2024	2024	2024	
Couloir à l'unité 25 mètres		24,14 \$	27,60 \$	29,83 \$	34,08 \$	36,82 \$	42,10 \$	
Couloir à l'unité 50 m ou demi-zone de tremplin, demi-zone de baignade		30,17 \$	34,51 \$	37,27 \$	42,62 \$	46,02 \$	52,61 \$	
Zone de baignade, zone de tremplins, lagune, ou 3 à 6 couloirs de 25 m, ou 2 à 4 couloirs de 50 m		54,36 \$	62,13 \$	67,11 \$	76,71 \$	82,83 \$	94,69 \$	
Bassin récréatif (1/2 du coût de la location du bassin 50 m prorata de la capacité)		63,28 \$	72,33 \$	78,12 \$	89,30 \$	96,44 \$	110,24 \$	
1/2 bassin olympique (7 à 11 couloirs de 25 m ou 5 à 6 couloirs de 50 m)		72,43 \$	82,83 \$	89,46 \$	102,28 \$	110,45 \$	126,26 \$	
12 à 15 couloirs de 25 m ou 8 couloirs de 50 m		78,50 \$	89,72 \$	97,00 \$	110,80 \$	119,65 \$	136,79 \$	
Bassin olympique complet		120,77 \$	138,05 \$	149,11 \$	170,45 \$	184,08 \$	210,45 \$	
B - GYMNASE ET SALLE DE 100 PERSONNES ET PLUS		OBNL/ÉCOLE		INDIVIDUS		ENTREPRISE BUT LUCRATIF	ENTREPRISE BUT LUCRATIF	
		Terrebonne ⁽¹⁾	Entente particulière pour les organismes avec la Ville de Mascouche	Extérieur ⁽²⁾	Résident	Regroupement locaux de personnes (groupe constitué de 80% de résidents de Terrebonne	Terrebonne et extérieur	pour l'offre de camps de jour
Activités régulières pendant les horaires normaux	17,94 \$	20,00 \$	N/A	N/A	40,63 \$	N/A	17,94 \$	
Activités occasionnelles pendant les horaires normaux	17,94 \$	20,00 \$	27,69 \$	40,63 \$	o	60,96 \$	N/A	
Activités régulières lors des congés fériés (150 % du coût régulier)	26,91 \$	20,00 \$	N/A	N/A	60,96 \$	N/A	0,00 \$	
Activités occasionnelles lors des congés fériés (150 % du coût régulier)	26,91 \$	20,00 \$	41,52 \$	60,96 \$	N/A	91,43 \$	0,00 \$	
C - SALLES DE MOINS DE 100 PERSONNES								
Activités régulières pendant les horaires normaux	17,94 \$	20,00 \$	N/A	N/A	29,87 \$	N/A	17,94 \$	
Activités occasionnelles pendant les horaires normaux	17,94 \$	20,00 \$	26,92 \$	29,87 \$	N/A	44,82 \$	N/A	
Activités régulières lors des congés fériés (150 % du coût régulier)	26,91 \$	20,00 \$	N/A	N/A	44,82 \$	N/A	N/A	
Activités occasionnelles lors des congés fériés (150 % du coût régulier)	26,91 \$	20,00 \$	40,35 \$	44,82 \$	N/A	67,24 \$	N/A	

ANNEXE K - PLATEAUX

Tarification à l'heure

D - AUDITORIUM	OBNL / ÉCOLE		INDIVIDUS		ENTREPRISE BUT LUCRATIF	
	Terrebonne ⁽¹⁾	Extérieur ⁽²⁾	Résident	Non-résident	Terrebonne ⁽¹⁾	Extérieur ⁽²⁾
Activités régulières	17,94 \$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Activités occasionnelles	41,68 \$	55,96 \$	55,46 \$	67,67 \$	77,27 \$	101,10 \$
E - TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS	OBNL / ÉCOLE			INDIVIDUS	ENTREPRISE BUT LUCRATIF	
	Terrebonne ⁽¹⁾	Entente	Extérieur ⁽²⁾	Résident	Terrebonne ⁽¹⁾	Extérieur ⁽²⁾
Activités régulières, occasionnelles, spéciales et tournois	17,94 \$	20,00 \$	24,61 \$	23,92 \$	32,29 \$	66,45 \$
Location d'un parc pour événement avec toilette et équipement	17,94 \$	20,00 \$	27,75 \$	26,98 \$	72,82 \$	N/A
Location d'un parc pour événement avec équipement seulement	Gratuit	20,00 \$	Gratuit	Gratuit	37,10 \$	N/A
F - FRAIS DE REMISE EN ÉTAT / MONTAGE - DÉMONTAGE			ORGANISMES		AUTRES	
			Régulier	Férieré	Régulier	Férieré
Frais de remise en état			17,94 \$	27,45 \$	26,98 \$	59,52 \$

Pour des activités à caractère social impliquant de la danse ou des repas (entendre par repas un déjeuner, un dîner ou un souper), les frais de remise en état des lieux sont établis en fonction du type de salle employée.

⁽¹⁾ Organismes reconnus ayant 80 % et plus de résidents de Terrebonne.

Organismes régionaux reconnus ayant entre 30 % et 80 % de résidents de Terrebonne - Seront facturés au prorata de non résidents.

⁽²⁾ Organisme non reconnus ayant moins de 30 % de résidents de Terrebonne.

Tarif horaire du personnel : coût horaire en vigueur selon les ententes de travail + contributions de l'employeur.

ANNEXE L - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	Tarifcation
Événement spécifique ponctuel	5,00 \$ à 8,00 \$

ANNEXE M - FRAIS ADMINISTRATIFS

FRAIS ADMINISTRATIFS	
Frais d'annulation	10,40 \$
Frais d'annulation pour les activités au coût de 10 \$ et moins	1,04 \$
LOCATION DE SALLES – TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS	
Pénalité par période inutilisée sans justification d'une activité	52,00 \$
CARTE ACCÈS TERREBONNE	
Remplacement d'une carte endommagée, perdue ou volée	4,16 \$